

VOS TARIFS 2027 AU QUOTIDIEN



PROFESSIONNELS AGRICULTEURS ASSOCIATIONS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} janvier 2027
Tarifs en € HT

Sommaire

I - Banque à distance	PAGE 5
1. Mes accès Crédit Agricole en ligne	
2. Gestion automatisée de mes paiements	
II - Ouverture, fonctionnement et suivi de compte	PAGE 6
1. Ouverture, transformation, clôture	
2. Relevés de compte	
3. Tenue de compte	
4. Services en agence	
III - Offres groupées de services	PAGE 8
1. Pro by CA	
2. Le Compte À Composer AGRI	
3. Offres qui ne sont plus commercialisées	
IV - Irrégularités et incidents	PAGE 10
1. Commissions sur compte	
2. Oppositions sur moyens de paiement	
3. Rejets de paiements émis	
4. Autres frais	
V - Moyens de paiements et opérations courantes	PAGE 11
1. Cartes bancaires	
2. Services liés aux cartes	
3. Opérations par carte	
4. Chèques	
5. Virements et prélèvements	
a) Virements émis	
b) Virements reçus	
c) Prélèvements	
6. Effets	
7. CA Certificats	
8. e-Commerce	
9. Monétique Commerçants	
VI - Découvert et crédits	PAGE 15
1. Frais opérations Dailly	
2. Acte de cautionnement bancaire	
3. Gestion des crédits	
4. Garanties	

VII - Épargne et placements financiers

PAGE 16

1. Placements financiers
2. Courtage agence/siège
3. Courtage plateforme téléphonique
4. Courtage Internet
5. Transfert d'épargne vers un autre établissement
6. Divers titres et bourses

VIII - Opérations à l'étranger

PAGE 18

1. Paiements à destination de l'étranger
2. Paiements en provenance de l'étranger
3. Crédits documentaires
 - a) Import
 - b) Export
4. Cautions et garanties
5. Comptes à vue en devise
6. Dépôts à Terme en devise (DAT)
7. Avances en devise
8. Couverture du risque de change
9. Options de change
10. Opérations diverses

IX - Succession (à titre particulier, en TTC)

PAGE 21

X - Résoudre un litige

PAGE 22

Contactez-nous

PAGE 22

➤ Nos tarifs sont exprimés en euros et Hors Taxe. La T.V.A. en vigueur est appliquée au moment de l'opération pour les opérations soumises à la T.V.A. Les jours de valeurs sont exprimés en jours ouvrés.

➤ Document non publicitaire, mis à la disposition du public, en application de l'article R 312-1 du code monétaire et financier.

➤ La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

➤ Nos conditions générales de banque sont disponibles en agence et sur notre site Internet : www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS

A COMPTER DU 1er janvier 2027

Les tarifs sont exprimés en euros et hors taxe.
Pour les opérations soumises à TVA, s'y ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération.

DATES DE VALEUR SUR COMPTE-COURANT

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas de date de valeur sur les comptes courant pour le calcul des intérêts débiteurs*, sauf pour les cas suivants :

- Les remises de chèques effectuées hors Convention Compte Service et Compte à Composer, une date de valeur à J+1 jour ouvré est appliquée,
- les opérations spécifiques, merci de nous consulter.

(*) Intérêts débiteurs

Le taux des intérêts débiteurs appliqué par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, pour les découverts en compte non formalisés ou non convenus, est le taux d'usure en vigueur moins 0,05 point, (taux mis à jour trimestriellement).

Le taux des intérêts débiteurs est mentionné dans le relevé de compte et il est affiché dans chaque agence.

PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS

I - Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

I.1 - Mes accès Crédit Agricole en ligne

■ Accès Libre Crédit Agricole en ligne (sans abonnement) Service de consultation et virements entre comptes professionnels du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
■ Abonnement à des services de banque à distance par Internet	
▪ Pro Gestion Service de virements externes, consultation des soldes en valeur, gestion des effets et téléchargement des opérations	
▪ Professionnels et Agriculteurs	7,24 € / MOIS
▪ Associations	3,62 € / MOIS
▪ Pro Gestion Plus Service qui intègre les prestations de Pro Gestion et la gestion des titres (gratuit si détention d'un CAC PRO)	
▪ Professionnels et Agriculteurs	10,50 € / MOIS
▪ Associations	5,25 € / MOIS
▪ Service mobile : envoi à la demande	GRATUIT

I.2 - Gestion automatisée de mes paiements (envoi et réception)

■ Abonnements Télétransmission : EDIWEB , EBICS (Échanges de Données Informatisées)	
▪ Sens banque-client (Abonnement ou Offre Forfait Experts Comptables)	55,55 € / MOIS / COMPTE
par ligne de relevé EDI (euros et devises)	0,10 €
▪ Offre Sécurité : EDIWEB + signature - option signature Premium +3€/mois (<i>n'est plus commercialisé</i>)	15,20 € / MOIS
▪ Offre prélèvements : EDIWEB + Pack Prélèvement confort (<i>n'est plus commercialisé</i>)	15,20 € / MOIS
▪ Pack EDI : Offre Sécurité et offre prélèvements - option signature Premium +3€/mois (<i>n'est plus commercialisé</i>)	23,50 € / MOIS
▪ Relevé d'impayés ou d'opérations	20,90 € / MOIS
▪ Relevé journalier carte EDI	54,45 € / MOIS
▪ Représentation automatique des impayés de prélèvement Core	NOUS CONSULTER
▪ EDIWEB (accès + signature logiciel)	23,50 € / MOIS
▪ EDIWEB (accès + signature logiciel + relevés)	45,40 € / MOIS
▪ EBICS T ou TS	65 € / MOIS
▪ Sens client-banque (<i>n'est plus commercialisé</i>)	13,45 €
▪ Demande de correction EDI (annulation-modification fichier / révocation - génération d'un certificat...)	NOUS CONSULTER
■ Abonnement relevé virement télétransmis	8,15 €
■ Abonnement alerte INTRADAY	11,55 €
Notification par mail	0,75 € / MAIL
■ Abonnement SWIFTNET (variable selon nombre de comptes)	171,15 € / MOIS / COMPTE
■ Avis de paiement LCR	GRATUIT
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
▪ Alerte essentielle : mise à disposition des moyens de paiement	GRATUIT
▪ Alerte découvert : solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT
■ Offre EDI ADVANCED	
▪ Abonnement Monobanque	60,00 €
▪ Abonnement Multibanques jusqu'à 3 banques	90,00 €
au-delà de 3 banques	10 € / banque supplémentaire
▪ Module Trésorerie	20,00 € / mois
▪ Mise en service et paramétrage	Entre 350 et 990 €
▪ Modification	30,00 €
▪ Relevés	0,10 € / opération
■ Offres qui ne sont plus commercialisées	
▪ EDIWEB offre sécurité premium	18,80 €
▪ Pack EDIWEB PREMIUM	27,00 €

¹ Lettre de Change Relevé.

II - Ouverture, fonctionnement et suivi de compte	
II.1 - Ouverture, transformation, clôture	
■ Ouverture d'un compte avec remise de la convention	GRATUIT
Services bancaires de base ² : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier.	GRATUIT
■ Commission de mouvement - Trimestrielle (gratuit si détention d'un CAC ou CS)	
Professionnels	0,11 % du montant
Agriculteurs	0,08 % du montant
Minimum de perception trimestrielle	15,00 €
Associations	GRATUIT
■ Commission de plus fort découvert	0,08 % du montant
■ Transfert de compte dans une autre agence du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
■ Mise en place des procurations	GRATUIT
■ Clôture de compte à l'initiative du titulaire (hors compte inactif ou irrégulier)	GRATUIT
■ Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable	
Professionnels	A partir de 30 € par an
Agriculteurs	
Associations	
■ Ouverture et clôture de compte campagne électorale	184,75 €
² Les services bancaires de base comprennent : 1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; 2. Un changement d'adresse par an ; 3. La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; 4. La domiciliation de virements bancaires ; 5. La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; 6. L'encaissement de chèques et de virements bancaires ; 7. Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; 8. Des moyens de consultation à distance du solde du compte ; 9. Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; 10. Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'UE ; 11. Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; 12. La réalisation des opérations de caisse.	
II.2 - Relevés de compte	
■ Relevés de compte "e-Documents"	GRATUIT
• Périodicité mensuelle, bimensuelle, décadaire et journalière	
■ Relevés de compte "Papier"	
• Périodicité mensuelle	GRATUIT
• Périodicité bi-mensuelle (gratuit si détention d'un CAC PRO)	3,15 €
• Périodicité décadaire	5,10 €
• Périodicité journalière	28,55 €
■ Relevés de compte "Bis et Ter"	
• Périodicité mensuelle	2,20 €
• Périodicité bi-mensuelle	3,15 €
• Périodicité décadaire	5,10 €
• Périodicité journalière	28,55 €
■ Relevé de compte professionnel (facture trimestrielle)	10,50 €
■ CHOIX 1 : convention de compte (1 relevé pour tous les comptes)	GRATUIT
■ Relevé Service Plus 2 : facture/mois (1 relevé et 1 enveloppe par compte)	GRATUIT
II.3 – Tenue de compte	
■ Tenue de compte - Trimestrielle (gratuit si détention d'un CAC ou CS)	
Professionnels	56,15 €
Professions libérales	27,65 €
SCI professionnelle - par compte	49,90 €
Agriculteurs	34,30 €
Petites et moyennes associations	7,10 €
■ Frais de gestion de compte en inactivité (frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte) ³	30 € / an
■ Échelles trimestrielles globales d'intérêts	9,95 €
■ Échelles trimestrielles détaillées d'intérêts	13,65 €
■ Échelle trimestrielle rectificatif	GRATUIT
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	GRATUIT
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
³ Comptes inactifs Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés (ce plafond s'applique hors location de coffre et primes d'assurances) annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit : • les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A associations ; • pour les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ; • pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.	

II.4 – Services en agence		
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait au distributeur automatique de la banque)		
▪ avec la carte Libre Service Bancaire Sud Rhône Alpes ⁴		GRATUIT
▪ avec la Carte Minute		20 % du retrait dans la limite de 5,50 € MAXI GRATUIT au-delà de 1 000 €
■ Mise à disposition d'espèces dans une autre Caisse régionale Crédit Agricole		29,50 €
■ Préparation commande de consigne		5,10 € par consigne
■ Versement d'espèce - Dépôt gros remettant (monnaie et billets)		A partir du 9 ^{ème} dépôt mensuel, 5,10 €/dépôt
Le Code monétaire et financier (prévoit les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités terroristes, et les loteries, jeux et paris prohibés) oblige les établissements bancaires de procéder à un examen particulier des mouvements financiers (notamment versements et retraits d'espèces) réalisés sur les comptes de nos clients. • Limite de retrait sans contrôle systématique de la destination des fonds : 5 000 € / 30 jours glissants • Limite de versement d'espèces sans contrôle systématique de l'origine des fonds : 5 000 € / 3 mois glissants		
■ Remise de chèque(s)		GRATUIT
■ Modification d'un contrat d'assurance PACIFICA (par avenant)		GRATUIT
■ Renseignements commissaire aux comptes		188,00 €
■ Réédition Relevé		8,20 € / RELEVÉ
■ Frais de recherche de documents		
▪ Recherche de justificatif sur paiement de carte bancaire		14,50 €
▪ Copie de chèque et de remise de chèque		
	≤ 5 copies	19,45 € FORFAIT
	≥ 6 copies	3,50 € L'UNITÉ
▪ Réédition d'un double d'opération en agence		2,70 €
▪ Frais de recherche virement - prélèvement - effet		15,25 €
▪ Recherche complexe		Sur devis
■ Frais de demande d'attestation		13,20 €
■ Frais de gestion annuelle NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)		47,65 €
■ Enregistrement NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)		24,05 €
■ Lettre accreditative		18,95 €
■ Frais de location de Coffre-fort :		
▪ Petit Coffre-fort		
	Niveau d'assurance 1	75,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	111,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	188,00 € / AN
▪ Coffre-fort Moyen		
	Niveau d'assurance 1	89,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	111,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	190,00 € / AN
▪ Grand Coffre-fort		
	Niveau d'assurance 1	153,00 € / AN
	Niveau d'assurance 2	179,00 € / AN
	Niveau d'assurance 3	312,00 € / AN
■ Ouverture de coffre par effraction : re-facturation au coût de l'intervention		Récupération des frais
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
■ SécuriCOMPTE PRO / SécuriCOMPTE AGRI (arrêt de commercialisation)		11,00 € / MOIS

⁴ Carte de retrait gratuite réservée aux personnes physiques majeures.

III - Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

▪ Professionnels

III.1 – Pro by CA

Avantages/ Services	Gamme Liberté	Gamme Essentiel	Gamme Essentiel +	Gamme Intégral	Gamme Intégral +
Tarif mensuel	10 € / mois	25 € / mois	40 € / mois	80 € / mois	120 € / mois
Accès CA en ligne	✓	✓	✓	✓	✓
Carte bancaire incluse	1 Mastercard PRO	1 Mastercard Business (option + 5 € Business World)		1 Business World	
	+ 1 carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)				
Forfait d'opérations incluses (virements, prélèvements émission de chèques)	10 / mois (0,50 € par opération au-delà)	15 / mois (0,50 € par opération au-delà)	50 / mois (0,30 € par opération au-delà)	75 / mois (0,20 € par opération au-delà)	100 / mois (0,10 € par opération au-delà)
Assurance Pro + SécuriCOMPTE	✓	✓	✓	✓	✓
Assurance Pro + SécuriHELP	-	✓	✓	✓	✓
Chéquier	-	✓	✓	✓	✓
Dépôt d'espèces	2 € / dépôt	Nous consulter			
Dépôt chèques	2 € / dépôt	Nous consulter			
Abonnement Web EDI	-	-	-	✓	✓
Socle KOLECTO	Offre Essentiel			Offre Essentiel TPE	
Exonérations	Actualisation KYC / Commission de mouvement / Frais de tenue de compte				

▪ Agriculteurs

III.2 – Le Compte À Composer AGRI

Abonnement mensuel

■ Socle du compte à composer Agriculteurs (commission de mouvement et frais de tenue de compte inclus)

≤ 30 000 €	19,50 €
30 001 - 75 K€	24,55 €
75 001 - 300 K€	26,85 €
300 001 - 750 K€	29,25 €
750 001 - 4 000 K€	31,65 €

■ Modules (tarifs si détention d'un CAC AGRI)

▪ Placement programmé	2,30 €
▪ Placement dynamisé	10,75 €

■ Offres rebond (tarifs si détention d'un CAC AGRI)

▪ Sécurihelp AGRI ⁶	0,50 €
---------------------------------------	--------

■ Pleinchamp Pro (si détention d'un CAC AGRI)

	GRATUIT
--	---------

■ CAC CUMA	5,00 €
------------	--------

Les composantes à l'unité du Compte À Composer AGRI (prix hors CAC)

■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

	<i>Securicompte</i>	3,00 €
	<i>AGRI Plus</i>	
	<i>Sécurihelp</i>	1,00 €
	<i>AGRI</i>	
■ Pleinchamp Pro		9,90 €

⁵ Jusqu'à 4 000 000 € depuis le 01/08/2018.

⁶ Le coup de pouce en cas d'arrêt total d'activité de plus de 3 jours, voir conditions en agence.

III.3 – Offres qui ne sont plus commercialisées	
▪ Professionnels	
III.3.1 – EKO PRO (commercialisé jusqu'au 31/05/2026)	Abonnement mensuel
■ Offre EKO PRO	8,00 € / MOIS
III.3.2 – Le Compte À Composer PRO (commercialisé jusqu'au 31/05/2026)	Abonnement mensuel
■ Socle du compte à composer Professionnels (commission de mouvement et frais de tenue de compte inclus)	
≤ 30 000 €	21,10 €
30 001 - 75 K€	28,15 €
75 001 - 300 K€	38,75 €
300 001 - 750 K€	60,05 €
750 001 - 1 500 K€	74,20 €
1 500 K€ - 4 000 K€ ⁵	89,55 €
■ Modules (tarifs si détention d'un CAC PRO)	
▪ Placement programmé	2,30 €
▪ Placement dynamisé	10,75 €
■ Offres rebond (tarifs si détention d'un CAC PRO)	
▪ <i>Sécurihelp PRO</i> ⁶	0,50 €
Les composantes à l'unité du Compte À Composer PRO (prix hors CAC)	
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	
<i>Securicompt PRO Plus</i>	3,00 €
<i>Securihelp PRO</i>	1,00 €
⁵ Jusqu'à 4 000 000 € depuis le 01/08/2018.	
⁶ Le coup de pouce en cas d'arrêt total d'activité de plus de 3 jours, voir conditions en agence.	
▪ Professionnels et Agriculteurs	
III.3.3- Le Compte Service (Compte Service CA – arrêt de commercialisation : octobre 2011)	Abonnement mensuel
■ Compte Service PRO (arrêt de la commercialisation)	
≤ 80 000 €	25,70 €
80 100 - 160 K€	26,30 €
160 100 - 320 K€	28,90 €
320 100 - 800 K€	32,40 €
801 000 - 1,5 M€	35,00 €
■ Découvert CS PRO – arrêt de la commercialisation (OCCC = Ouverture de Crédit en Compte Courant)	
≤ 4 000 €	10,30 €
> 4 000 € et ≤ 8 000 €	14,55 €
> 8 000 € et ≤ 12 000 €	18,75 €
> 12 000 € et ≤ 16 000 €	24,25 €
> 16 000 €	24,25 €
■ Compte Service AGRI (arrêt de la commercialisation)	A partir de 20,20 €
■ Découvert CS AGRI – arrêt de la commercialisation (OCCC = Ouverture de Crédit en Compte Courant)	A partir de 3,60 €

IV - Irrégularités et incidents

IV.1 - Commissions sur compte

■ Commission d'intervention Professionnels et Associations ⁷	8,90 €
Plafond mensuel nombre d'opérations	40 opérations
Plafond mensuel en équivalent de factu (demi-tarif si CS PRO)	356,00 €
■ Commission d'intervention Agriculteurs ⁷	8,90 €
Plafond mensuel nombre d'opérations	20 opérations
Plafond mensuel en équivalent de factu (demi-tarif si CS AGRI)	178,00 €

IV.2 - Oppositions sur moyens de paiement

■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (gratuit si détenteurs de CSCA ou Sécuricompte)	18,25 €
■ Frais d'opposition sur prélèvement - internet	GRATUIT
■ Frais d'opposition sur prélèvement - agence ou centre de relation client	6,50 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT

IV.3 - Rejets de paiements émis

■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁸ (Professionnels et Associations)	
Montant ≤ 50 €	30,00 €
Montant > 50 €	50,00 €
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁸ (Agriculteurs)	
Montant ≤ 50 €	30,00 €
Montant > 50 €	50,00 €
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,00 €
■ Lettre Loi sur le Crédit la Consommation à J+30	14,00 €
■ Rejet effets pour absence de provision	20,00 €
■ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁹	
Montant < 20€	Montant du paiement
Montant ≥ 20€	20,00 €
■ Notification rejet de prélèvement ou virement pour motif autre qu'absence de provision	GRATUIT

⁷ Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier, dans la limite d'un plafond mensuel.

⁸ Forfait incluant : la lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, la lettre d'injonction, la commission d'intervention, le blocage de provision, le certificat de non paiement, la déclaration de mainlevée. Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

⁹ Ce montant comprend la commission d'intervention, les frais de rejet et les frais de notification. En l'absence d'autorisation de découvert, le taux d'intérêts débiteurs appliqué par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est inférieur de 0,05 point par rapport au taux d'usure publié au Journal Officiel.

IV.4 - Autres frais

■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (interdiction bancaire)	28,90 €
■ Lettre adressée pour compte irrégulier (1 ^{er} avis)	GRATUIT
■ Lettre adressée pour compte irrégulier (rappel)	GRATUIT
■ Lettre de mise en demeure	GRATUIT
■ Lettre de retard de prêt	12,00 €
■ Paiement d'un chèque sur un compte en situation d'interdiction bancaire	30,00 €
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (franchise d'une lettre par an si détention CAC ou CSCA)	8,00 €
■ Impayé sur prélèvement SEPA	14,05 €
■ Impayé sur remise effet	16,35 €
■ Frais par saisie attribution ou conservatoire	80,50 €
Si non réalisation	18,00 €
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	
10% du montant dû au Trésor Public avec un maxi de	85,00 €
Si non réalisation : 10% du montant avec un maxi de	18,00 €

V - Moyens de paiements et opérations courantes

V.1 - Cartes bancaires		Cotisation carte annuelle
■ CARTE MONNAIE		GRATUITE
■ LSB SRA		GRATUITE
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :		
■ MASTERCARD A CONTRÔLE DE SOLDE		47,15 €
■ Carte de débit virtuelle avec autorisation systématique		24,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) :		
■ MASTERCARD BUSINESS – débit différé ou immédiat		63,30 €
Si détention d'un CAC PRO ou d'un CAC AGRI		50,64 €
■ MASTERCARD BUSINESS EXECUTIVE OU WORLD – débit différé ou immédiat		165 €
Si détention d'un CAC PRO ou d'un CAC AGRI		132 €
■ Tarifs dégressifs sur les parcs de Cartes Professionnelles (Sur un même compte et sur la moins chère des cartes)		
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} carte	-25%
	De la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} carte	-40%
	À partir de la 10 ^{ème} carte	-60%
V.2 - Services liés aux cartes		
■ Opposition sur carte		GRATUIT
■ Réédition de code secret par envoi postal		13,90 €
■ Réédition de code secret par SMS		6,50 €
■ Commande urgente carte		17,35 €
■ Envoi sécurisé de cartes (France, Europe et Hors Europe)		20,55 €
■ Envoi carte remplacée suite défectuosité (si pli simple)		11,85 €
■ Plafond permanent		GRATUIT
■ Plafond provisoire		12,10 €
V.3 – Opérations par carte		
■ Paiement par carte (la carte est émise par la banque)		
▪ En euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE soumis au Règlement européen n°924/2009		GRATUIT
▪ Autres paiements par carte + Frais proportionnels au montant du paiement		0,44 € + 2,70 % du montant
■ Les retraits aux distributeurs		
▪ Au DAB Crédit Agricole		GRATUIT
▪ Au DAB en euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE		1,08 € / RETRAIT
▪ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		(Franchise de 3 retraits / mois)
▪ Retrait d'espèces au DAB dans une autre devise + Frais proportionnels au montant du retrait		3,85 € + 2,70% du montant
■ Les retraits guichets		
▪ Retrait guichet Crédit Agricole en France (hors Sud Rhône Alpes et Points verts)		5,25 €
▪ Hors Crédit Agricole en euro, en devise suédoise ou en leu romain dans un pays de l'EEE		7,85 €
▪ Retraits guichets en autres devises		15,35 € + 2,70% du montant
V.4 Chèques		
■ Paiement d'un chèque (valeur au jour de l'encaissement)		GRATUIT
■ Chéquier remis dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes / envoi pli simple		GRATUIT
■ Mise à disposition de chéquier dans une autre Caisse régionale		9,65 €
■ Frais d'envoi de chéquier		
▪ En pli simple depuis l'agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes		1,13 €
▪ En recommandé		9,65 €
■ Frais d'émission d'un chèque de banque dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes		17,00 €
■ Mise à disposition d'un chèque de banque dans une autre Caisse régionale		20,05 €
■ Destruction de chéquier en cas de non retrait		11,55 €
■ Carnet de remises personnalisé		2,30 € / CARNET
■ Lettre chèque		Selon devis
■ Télécollecte image chèques avec option ramassage quotidien des chèques par la CR		
▪ Forfait mensuel		211,85 € / MOIS
▪ Facturation au chèque remis		0,07 €

V.5 - Virements et prélèvements

a) Virements émis

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)¹²

■ Virement interne au Credit Agricole Sud Rhône Alpes (par Internet ou en agence)	GRATUIT
■ Virement classique et instantané intra EEE (hors Suisse et Royaume Uni)	
Internet ou télétransmission	0,27 € / VIREMENT
Agence	5,70 € / VIREMENT

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

■ Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent (Internet ou Agence)	GRATUIT
Frais par virement permanent par Internet ou télétransmission	0,27 € / VIREMENT
Frais par virement permanent en Agence	1,85 € / VIREMENT

Virement Autre

■ Virement classique et instantané hors EEE (y compris Suisse et Royaume Uni)	0,10 % du montant
Mini	19,90 €
Maxi	65,55 €
■ Virement externe agence, fax, courrier ou e-mail sur compte de non résidents	11,55 €
■ Virement accéléré VSOT manuel	16,85 €
■ Virement accéléré VSOT télématique	6,85 €
■ Abonnement Pharmabanque	8,15 €
■ Relevé télématique Pharmabanque par ligne	0,10 €
■ Facture Acceptée à échéance (FAE)	0,28 €
▪ Frais d'envoi Papier	1,85 €
▪ Frais d'envoi E-mail	0,28 €
■ Ajout d'un IBAN par Internet	GRATUIT
■ Ajout d'un IBAN par l'agence	2,15 €
■ SECURIBAN (vérification de coordonnées bancaires)	
Frais de mise en place	32,75 €
Coût par Iban vérifié	0,75 €
■ Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	22,65 €

b) Réception d'un virement

■ Virement interne au Credit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
■ Frais par virement permanent	GRATUIT
■ Virement classique et instantané d'une autre banque intra EEE (hors Suisse et Royaume Uni)	GRATUIT
■ Virement hors EEE (y compris Suisse et Royaume Uni)	15,80 €
■ Périmètre géographique SEPA	

- Le virement / prélèvement SEPA est en euros et permet de régler les factures régulières ou ponctuelles auprès d'un créancier français, mais également auprès d'un créancier de l'espace SEPA dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Son exécution nécessite l'utilisation des codes IBAN (International Bank Account Number) et BIC (Business Identifier Code, anciennement Bank Identifier Code).

¹² Pays de la zone SEPA voir carte ci-contre.

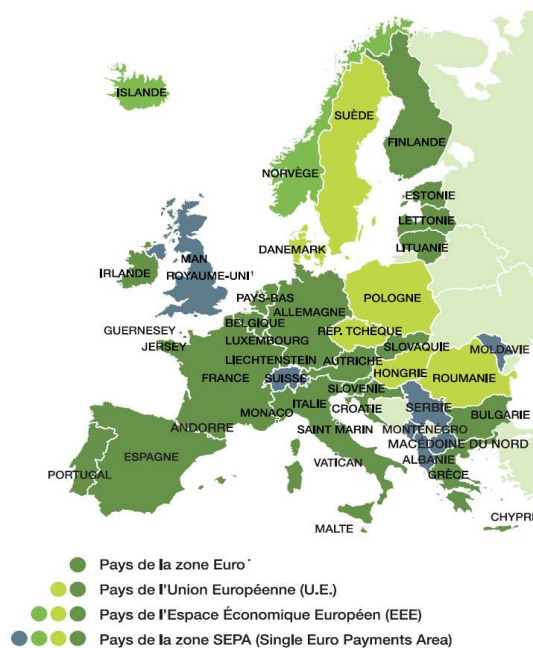
¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019, le Monténégro et l'Albanie le 21/11/2024, la Macédoine du Nord et la Moldavie le 06/03/2025 et la Serbie le 22/05/2025

Cette liste est susceptible d'évoluer.



c) Prélèvements	
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
■ Remise d'avis de prélèvement télématique SDD CORE France ou SEPA ¹²	0,37 €
■ Frais d'opposition sur prélèvement SEPA ¹² ou de révocation définitive du mandat	
Internet	GRATUIT
Agence ou Centre de Relation Clients	6,50 €
■ Prélèvement permanent	
▪ Prélèvement - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹⁰	GRATUIT
▪ Autorisation de prélèvements inter-entreprises B2B	
Internet	GRATUIT
Agence ou Centre de Relation Clients	11,50 €
▪ Réception du prélèvement B2B	GRATUIT
▪ Émission du prélèvement SDD B2B	0,54 €
▪ Modification SDD B2B	GRATUIT
■ Demande d'attribution ICS (Identifiant Créancier SEPA)	72,05 €
■ Pack prélèvements	
▪ Pack Confort < 50 opérations	5,80 € / MOIS
▪ Pack Confort entre 50 et 100 opérations	11,65 € / MOIS
▪ Pack Confort + > 100 opérations	35,25 € / MOIS
■ Émission de prélèvement inter-entreprises (B2B)	0,47 €
■ Mise en place de listes blanches sur les prélèvements	NOUS CONSULTER
V.6 - Effets	
■ Paiement effets (valeur à la date d'échéance de l'effet)	GRATUIT
■ Remise support papier	40,70 €
■ Remise support télématique	2,50 €
■ Par effet support papier LCR ¹ et BOR ¹³	14,50 €
■ Par effet support télétransmission ou Internet LCR ¹ et BOR ¹³	0,54 €
■ Commission forfaitaire	3,40 €
■ LCR réclamée, prorogée, modifiée	22,05 €
■ Escompte	
LCR papier	14,50 €
LCR télématique	0,54 €
¹³ BOR : Billet à Ordre Relevé.	
V.7 - CA Certificats	
■ 3SKEY Abonnement annuel – 2 clés minimum	146 € POUR 3 ANS
■ Signature Logiciel Performance	2,40 € / MOIS
■ Signature sur mobile Ma signature EDI	6,10 € / MOIS

V.8 - e-Commerce		
■ E-commerce CAWL (commercialisation à partir du 12/05/2025)		
A l'usage	Commission bancaire à partir de 1,2 % + frais fixe par transaction de 0,20 € (avec un minimum de perspection de 10 €/mensuel par contrat*)	
A l'abonnement	29 €/mois + Commission bancaire à partir de 0,8 % + frais fixe par transaction de 0,20 € (avec un minimum de perspection de 10 €/mensuel par contrat*)	
■ Up2pay Paiement Par Lien		
Abonnement mensuel	10,00 €	
Par transaction	Fixe + commission CB	
■ Simplebo (création d'un site internet)		
■ Shop Application (création d'un site internet et la solution permettant les encaissements)		
■ Up2pay E-transactions (arrêt de commercialisation au 12/05/2025)		
Abonnement mensuel	17 à 20 €	
Par transaction	Fixe + commission CB	
*Tarification maximum conseillée en vigueur au 01/01/2026. Les frais de transaction correspondent à l'ensemble des frais et commissions applicables à chaque opération tel qu'indiqué au contrat d'acception. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur la tarification à la transaction appliquée dans votre Caisse régionale.		
V.9 - Monétique Commerçants		
■ Offre intégrale CAWL		NOUS CONSULTER
■ UP2PAY mobilité		
▪ Offre achat marétiel	29,00 €	
▪ Offre LOCATION - Abonnement mensuel	15,50 €	
▪ Offre 100 % mobile (sans lecteur)		
A partir de (+ 1,75 % HT de frais de transaction)	10,00 € / MOIS	
■ UP2PAY caisse digitale - Abonnement mensuel		à partir de 99,00 €
■ TPE Fixe IP		NOUS CONSULTER
■ TPE Fixe Radio		
■ TPE 3G Internet		
■ TPE éditeur lecteur de chèques		
■ Envoi relevé hebdomadaire télécollecte monétique papier (par semaine)		1,10 €
■ Relevé Mensuel Détaillé papier des opérations CB / gratuit si e-Docs (RMD)		5,95 €
■ Impayés commerçants		13,60 € L'UNITÉ
■ Contrat monétique inactif sur 12 mois		11,35 / AN
■ Saisie de ticket commerçant		NOUS CONSULTER
■ Mise en place Mandat comptable (exemple : mise en place de mandant de mise à disposition de documents, type relevé de compte, auprès d'un cabinet comptable)		16,85 €
■ Versement d'espèce - Dépôt gros remettant (monnaie et billets)		A partir du 9 ^{ème} dépôt mensuel, 5,10 € / dépôt

VI - Découverts et crédits

VI.1 - Frais opération Dailly (domestique et international)

■ Bordereau / Notification / Acceptation / Prorogation	23,80 €
■ Cession facture	8,15 €
■ Impayés	26,35 €

VI.2 - Acte de cautionnement bancaire

■ Établissement modèle Crédit Agricole	
Acte simple ≤ 4 000 €	47,50 €
Acte complexe > 4 000 €	105,55 €
■ Établissement modèle imposé	126,65 €

VI.3 - Gestion des crédits

■ Modification du contrat	
▪ Changement d'objet du prêt (frais hypothécaire en supplément)	1,06 % du capital restant dû
Mini	513,80 €
▪ Modification simple - Par crédit (Par exemple : périodicité, date d'échéance, changement de compte payeur, modification de différé...)	59,00 €
▪ Avenant simple sur contrat (ajout ou modification de garantie, modification plafond, pause non contractuelle - frais hypothécaire en supplément...) ou transfert de prêt (changement de destination, d'emprunteur...)	237,50 €
▪ Avenant complexe sur contrat	Nous consulter
▪ Report d'échéance (par crédit)	43,00 €
▪ Réaménagement de crédit	1,06 % du capital restant dû
Mini	474,90 €
▪ Modification ADE (avenant simple)	59,00 €
▪ Modification, renégociation ADE (avenant complexe)	237,50 €
■ Autres frais	
▪ Fourniture d'un extrait K-BIS	4,50 €
▪ Frais de recherche sur crédit en cours ou soldé / contrat	23,20 € + 2,70 € / copie
▪ Attestations diverses	43,25 €
▪ Décompte de remboursement anticipé	31,90 €
▪ Édition de tableau d'amortissement	
via agence	25,50 €
via internet	GRATUIT
▪ Courrier sur maintien du financement nécessitant une analyse et un accord du prêteur (démembrement de propriété, donation, lettre de non-déchéance du terme, etc)	110,00 €
■ Frais de dossier gestion	
▪ Frais d'examen annuel dossier et de renouvellement ligne CT	66,15 €
▪ Commission de confirmation - d'engagement (par trimestre)	1,06 % du montant
▪ Mise en place autorisation ponctuelle de découvert	68,40 €
■ Ouverture de crédit en compte courant	
▪ Offre Essentiel (jusqu'à 5 000 €)	6,00 € / mois
▪ Offre Business (jusqu'à 10 000 €)	10,00 € / mois
▪ Offre Premium (jusqu'à 20 000 €)	24,00 € / mois
■ Frais de dossier crédit de trésorerie	1,06 % du montant emprunté
Mini	105,55 €
■ Frais de dossier crédit de trésorerie Jeunes Agriculteurs	0,5 % du montant emprunté
Mini	32,80 €
Maxi	610,90 €
■ Frais de dossier prêt express Pro Agri	
Court terme	70,00 €
Moyen terme	110,00 €
■ Frais de dossier crédit d'investissement	1,06 % du montant emprunté
Mini	325,40 €
■ Frais de dossier crédit Agilor	
Montant emprunté < 20 000 €	110,00 €
Montant emprunté > 20 000 € et jusqu'à 100 000 € inclus	195,00 €
Montant emprunté > 100 000 €	300,00 €
■ Frais de dossier crédit Agilor consommable ou Agil'appro	
Montant emprunté < 50 000 €	110,00 €
Montant emprunté > 50 000 €	150,00 €
■ Frais de dossier prêt MT Installation Jeunes Agriculteurs	0,5 % du montant emprunté
Mini	103,75 €
Maxi	1 070,80 €

¹⁴ En cas de sinistre, hors frais d'avenant.

VI.4 - Garanties	
■ Lettre information caution	GRATUIT
■ Frais unitaire de prise de garantie (nantissement FDC, Nantissement PARTS, Nantissement Titres, actions, gage sans dépossession)	147,80 €
■ Frais d'inscription de garantie au greffe	Nous consulter
■ Mainlevée de garantie (mainlevée hypothécaire, mainlevée de nantissement de fonds de commerce, mainlevée de nantissement d'assurance externe, mainlevée de nantissement d'épargne externe, arbitrage sur contrat d'épargne externe nanti, modification du profil de gestion sur contrat d'épargne externe nanti...)	205,85 €
■ Mainlevée de gage (offre éditée jusqu'au 31/12/2022)	52,75 €
■ Frais de prise de gage (offre éditée à partir du 01/01/2023)	52,75 €
■ Rédaction des cautions solidaires Sous Seing Privé	342,50 €

VII - Épargne et placements financiers	
VII.1 - Placements financiers	
Droits de Garde annuels par CTO (Compte Titre Ordinaire)	
■ Clients détenteurs du service Offre Bourse Intégral	GRATUIT
■ Valeurs du groupe Crédit Agricole (y compris actions CASA)	0,10 % du montant
■ Autres valeurs françaises et étrangères	0,28 % du montant
■ Actions au nominatif	0,33 % du montant
▪ Minimum par compte	29,35 €
▪ Maximum par compte	390,10 €
▪ Si uniquement CCI et/ou Parts Sociales SRA	GRATUIT
Application de la tarification des droits de garde selon la valorisation du portefeuille au 30/06 pour une facturation début septembre.	
VIII.2 - Courtage siège, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)	
a) Négociations sur les marchés français	
■ Droits et bons de souscription : frais proportionnels	0,32% du montant
▪ Frais fixes	GRATUIT
▪ Mini	3,90 €
VIII.3 - Courtage agence, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)	
■ Frais sur OPC ¹⁶ (SICAV ¹⁷ et FCP ¹⁸)	
▪ Droit d'entrée et de sortie	SELON L'OPC
▪ Achat d'OPC Forfait (hors groupe Crédit Agricole)	0,50% du montant
¹⁶ Organisme de Placement Collectif.	
¹⁷ Société d'Investissement à Capital Variable.	
¹⁸ Fonds Commun de Placement.	
VII.4 - Courtage plateforme téléphonique, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)	
a) Négociations sur les marchés français	
■ Actions et obligations	
▪ Frais proportionnels	1,20 % du montant
▪ Frais fixes	5,80 €
▪ Mini	14,05 €
■ Droits et bons de souscription	
▪ Frais proportionnels	0,32 % du montant
▪ Frais fixes	GRATUIT
▪ Mini	3,90 €
■ Frais sur OPC ¹⁶ (SICAV ¹⁷ et FCP ¹⁸)	
▪ Droit d'entrée et de sortie	SELON L'OPC
▪ Achat d'OPCVM Forfait (hors groupe Crédit Agricole)	0,50% du montant
b) Négociations sur les marchés étrangers "achats et ventes"	
■ Frais proportionnels	1,20 % du montant
■ Minimum	19,10 €

VII.5 - Courtage Internet si souscription service Forfait Plus ou Pro Gestion Plus, ETF compris (Commissions sur le montant de la transaction)		
a) Négociations sur les marchés français "achats et ventes"		
● Avec <i>Offre Bourse Initial</i>		
■ Actions, ETF et obligations		
▪ Frais proportionnels		0,60 % du montant
▪ Frais fixes		GRATUIT
▪ Mini		8,65 €
■ Droits et bons de souscription		
▪ Frais proportionnels		0,32 % du montant
▪ Frais fixes		GRATUIT
▪ Mini		3,90 €
● Avec <i>Offre Bourse Intégral</i> (actions, ETF, obligations et droits)		
	Ordres < 1 000 €	0,99 €
	Ordres > 1 000 €	0,12% du montant
● Avec <i>Offre Bourse Initial</i> ou <i>Offre Bourse Intégral</i>		
■ Frais sur OPC ¹⁶ (SICAV ¹⁷ et FCP ¹⁸)		
▪ Droit d'entrée et de sortie		SELON L'OPC
▪ Achat d'OPC Forfait (hors groupe Crédit Agricole)		0,50% du montant
■ Plan d'investissement en ETF (abonnement)		0,20% du montant
b) Négociations sur les marchés étrangers "achats et ventes"		
■ Frais proportionnels		0,60 % du montant
■ Minimum		19,10 €
VII.6 - Transferts d'épargne vers un autre établissement		
▪ Par dossier (partiel ou total)		136,55 €
▪ Supplément par ligne		11,70 €
VII.7 - Divers titres et bourse		
■ Analyse titres vifs		48,90 €
■ Commission de service Offre Bourse Intégral		
▪ Moins de 12 opérations de bourse par an		96 € par an
▪ A partir de 12 opérations de bourse par an (+ gratuité des droits de garde)		GRATUIT
■ Mise en nominatif administré		GRATUIT
■ Mise en place en nominatif pur par valeur		50,85 €
■ Prise de garantie sur financement externe et garantie d'actif/passif		273,15 €
■ Traitement d'une opération Titres non référencée		NOUS CONSULTER

VIII - Opérations à l'étranger		
Commission de change commercial (s'ajoute à toute opération en devises)		GRATUIT
Frais de swift (s'ajoute aux opérations de virement hors SEPA et de Trade)		8,40 €
■ Renseignements commerciaux :		
▪ Pays européens, Etats-Unis, Canada		102,70 €
▪ Autres zones géographiques		136,90 €
■ Ouverture de compte à l'étranger		171,20 €
VIII.1 - Paiements à destination de l'étranger (import)		
■ Chèque émis (valeur)		0,12 % du montant
▪ Mini		25,15 €
▪ Maxi		137,15 €
■ Frais par virement SEPA occasionnel en euros (hors Suisse et Royaume Uni)		
Agence		5,70 €
Internet - Télématicque		0,28 €
■ Virement SEPA en euros émis en agence vers Suisse et Royaume Uni		0,10 % du montant
▪ Mini		19,90 €
▪ Maxi		65,55 €
■ Virement non SEPA émis (y compris en devise vers Suisse et Royaume Uni) (Emission d'un virement non SEPA)		0,08 % du montant
▪ Mini		15,00 €
▪ Maxi		60,00 €
▪ Frais à la charge du donneur d'ordre		32,70 €
■ Commission de correction de virement (pour SWIFT - IBAN erronés, manquants ou non conformes)		13,80 €
■ Avis d'opération (édition bilan SWIFT)		10,55 €
■ Virement permanent		10,55 € / AN
■ Commission de paiement effet import		0,11 % du montant
Mini		41,15 €
Maxi		176,70 €
■ Commission de paiement remise documentaire import (s'ajoute les frais d'acheminement)		0,20 % du montant
Mini		51,70 €
Maxi		280,20 €
■ Commission divers import (réclamation, prorogation, impayé, acceptation)		42,55 €
VIII.2 - Paiements en provenance de l'étranger		
■ Virement SEPA reçu (hors Suisse et Royaume Uni)		GRATUIT
■ Virement autre reçu (Dont SEPA de Suisse et Royaume Uni) Frais par virement reçu en provenance d'une zone non SEPA (et SEPA Suisse et Royaume Uni) Rapatriement classique dont de salaire, rente et pension (OPAI)		15,80 €
■ Demande de retour de fonds SEPA (Recall) à l'initiative du client ou de la banque		23,20 €
■ Commission de correction de virement (pour SWIFT - IBAN erronés, manquants ou non conformes)		13,80 €
■ **Commission CSBF - Chèque présenté en crédit sauf bonne fin ≤ 50 €		6,60 €
■ **Commission CSBF - Chèque présenté en crédit sauf bonne fin > 50 €		34,70 €
■ Commission d'impayé		65,20 €
■ **Commission ENCT - Chèque présenté en crédit après encaissement		0,11 % du montant
▪ Mini		32,45 €
▪ Maxi		218,50 €
■ Commission d'encaissement effet		0,11 % du montant
▪ Mini		30,60 €
▪ Maxi		148,30 €
■ Commission d'encaissement remise documentaire export (s'ajoute les frais d'acheminement)		0,20 % du montant
▪ Mini		51,70 €
▪ Maxi		280,30 €
■ Opérations portefeuille (réclamation, prorogation, impayé, acceptation)		42,55 €
**Chèque en provenance de l'étranger : prévoir un délai de traitement selon le pays		
VIII.3 - Crédits documentaires		
a) Crédits documentaires import		
■ Crédits documentaires import		
*Forfait (ouverture + 1 ^{ère} utilisation + 1 ^{ère} modification + frais de port et de SWIFT afférant à ces 3 opérations) - Validité limitée à 1 an + frais d'acheminement		
▪ ≤ 50 000 €		318,70 €
▪ De 50 001 € à 100 000 €		439,45 €
▪ De 100 001 € à 150 000 €		559,55 €
■ Crédits documentaires > 150 000 €		
▪ Commission d'ouverture par trimestre indivisible		1% du montant
Mini		154,40 €
▪ Commission de levée de document		0,125% du montant
Mini		136,50 €

■ Autres frais factures ligne à ligne		
▪ Commission de modification		114,15 €
▪ Commission de paiement différé par trimestre indivisible		1% du montant
	Mini	99,75 €
▪ Commission de paiement différé mensuel		0,083 % du montant
	Mini	96,40 €
▪ Commission pour document irrégulier (à la charge du bénéficiaire)		125,45 €
b) Crédits documentaires export		
■ Crédits documentaires export non confirmés		
* Forfait (ouverture + 1 ^{ère} utilisation + 1 ^{ère} modification + frais d'acheminement et de SWIFT afférant à ces 3 opérations) - Validité limitée à 1 an		
▪ ≤ 15 000 €		192,25 €
▪ De 15 001 € à 76 000 €		274,35 €
▪ De 76 001 € à 152 000 €		413,40 €
* Au-delà, commission de notification (absence de forfait)		
▪ De 152 001 € à 1 500 000 €		0,10% du montant
	Mini	190,00 €
▪ > 1 500 000 €		0,05% du montant
■ Crédits documentaires export confirmés		
▪ Commission de confirmation (variable selon le risque pays)		NOUS CONSULTER
■ Crédits documentaires export autres facturations		
▪ Commission de modification (montant supérieur à 152 000 € ou 2 ^{ème} modification)		118,75 €
▪ Commission de levée de document (montant supérieur à 152 000 € ou 2 ^{ème} utilisation dans le cas de forfait)		0,15% du montant
	Mini	159,85 €
▪ Pré examen des documents		39,95 €
▪ Commission de transfert de credoc		0,15% du montant
	Mini	269,05 €
▪ Etude spécifique (IRU, transferts...)		96,35 €
VIII.4 - Cautions et garanties		
■ Cautions et garanties émises		
▪ Commission d'engagement ou d'aval de traite par trimestre indivisible		1% du montant
	Mini	29,60 €
▪ Frais d'établissement d'acte (standard)		142,40 €
		+ 10 € en version papier
▪ Frais d'établissement d'acte (modèle imposé)		205 €
		+ 10 € en version papier
▪ Frais de modification		83,10 €
▪ Attestation de blocage de fonds (utiliser la commission d'intervention spécifique si nécessaire)		
Frais de mise en jeu		0,125% du montant
	Mini	427,65 €
▪ Promesse d'émission de garantie (standard)		142,40 €
		+ 10 € en version papier
▪ Promesse d'émission de garantie (modèle imposé)		205 €
		+ 10 € en version papier
■ Cautions et garanties reçues		
▪ Commission de notification		112,80 €
▪ Frais d'avenant		83,10 €
▪ Frais de mise en jeu		0,125% du montant
	Mini	158,35 €
	Maxi	263,90 €
■ Frais d'étude non aboutie		92,25 €
VIII.5 - Comptes à vue en devise		
▪ Commission d'arrêté de compte (par mois)		14,90 €
▪ Comptes à terme en devise		GRATUIT
VIII.6 - Dépôt à Terme en devise (DAT)		
■ Frais dépôt à terme (DAT)		
▪ Frais de remboursement anticipé DAT en devise		23,60 €
▪ Pénalités de remboursement anticipé		Selon contrat
VIII.7 - Avances en devise		
■ Prêts en devise		
▪ Mise en place avance en devise		22,00 €
▪ Prorogation avance en devise		75,95 €
▪ Pénalités en cas de remboursement anticipé		NOUS CONSULTER

VIII.8 - Couverture du risque de change	
■ Change à terme	
▪ Frais de dossier	87,00 €
▪ Levée anticipée	17,75 €
■ Opération SWAP de change cambiste	
▪ Frais de dossier	90,05 €
▪ Levée anticipée	17,75 €
■ Flexigain	
▪ Frais de dossier	131,55 €
▪ Commission de tirage	17,75 €
VIII.9 - Options de change	
■ Option de change - Forfait comprenant la mise en place et les levées anticipées	411,60 €
■ Opération Vanille	
▪ Frais de dossier	411,60 €
* Annulation	Gratuit
* Frais exercice	Gratuit
■ ABF / TRF / Strips de terme	
- Engagement accumulateurs/TRF/STRIP	411,60 €
- Annulation accumulateurs/TRF/STRIP	Gratuit
- Change accumulateurs/TRF/STRIP	Gratuit
- Levée anticipée accumulateurs/TRF/STRIP	17,75 €
■ Flexiterme	
▪ Commission d'ouverture	131,55 €
▪ Commission de tirage	17,75 €
VIII.10- Opérations diverses	
■ Frais divers	NOUS CONSULTER
■ Ordre tournant	GRATUIT
■ Forfaiting, ducroire, frais	137,55 €
■ Crédit acheteur	388,15 €
■ Frais d'acheminement	
▪ Courrier recommandé	14,35 €
▪ DHL France	25,00 €
▪ Acheminement express de documents en Europe et hors Europe (DHL)	41,95 €
■ Édition - Réédition d'avis	3,30 €
■ CA E-Banking (abonnement mensuel + 1 service)	GRATUIT
■ Portail Change	GRATUIT
Lorsque vous initiez une opération avec l'étranger, cette opération doit être conforme à la réglementation des opérations avec l'étranger. Pour les opérations de paiement hors France, des banques correspondantes et/ou des banques intermédiaires sont susceptibles d'intervenir pour l'exécution de ces opérations. Une banque correspondante est une banque, située généralement dans un pays étranger, qui effectue, pour notre compte, des services bancaires tels que des services de change ou des services de paiement. Une banque intermédiaire est une banque, située généralement dans un pays étranger, avec laquelle nous ne sommes pas en relation d'affaires et qui participe en dehors de toute instruction de notre part à l'exécution de l'opération de paiement. Par ailleurs, lorsque vous initiez un virement vers un bénéficiaire situé hors zone UE, votre ordre de virement est converti automatiquement dans la devise du compte bénéficiaire. Nous sommes susceptibles de réaliser cette conversion (directement, ou par l'intermédiaire d'une entité du Groupe Crédit Agricole ou d'une banque correspondante) si nous disposons lors du traitement du virement des informations permettant de déduire que la devise du compte du bénéficiaire du virement est différente de la devise du virement. Par exemple : lorsque vous nous demandez un virement en euro vers un bénéficiaire titulaire d'un compte libellé en dollars canadiens, nous pouvons convertir l'ordre en dollars canadiens. Dans ce cas : - nous ne vous facturons aucuns frais supplémentaires pour cette conversion ; - si vous ou votre bénéficiaire demandez l'annulation de cette conversion, nous procéderons de nouveau à l'exécution du virement dans la devise initiale de votre ordre de virement, sans frais bancaires supplémentaires. Nous rembourserons le bénéficiaire du virement de tous frais bancaires directs qui lui auraient été prélevés en lien avec cette annulation de conversion. Vous pouvez, avant que nous exécutions l'un de vos ordres, demander auprès de votre agence ou de votre conseiller habituel que nous ne réalisions aucune conversion. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les pays et devises concernés par cette conversion. Cette liste est susceptible d'évolution.	

IX - Succession (à titre particulier, en TTC)

■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes jusqu'au 12/11/2025	
Avoirs < à 1 000 €	GRATUIT
Avoirs ≥ à 1 000 € : 1 % du montant des avoirs bancaires sous conditions	DE 80,00 € A 750,00 €
Frais de gestion annuels	90,00 €
■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 et jusqu'au 04/10/2026	
Avoirs < à 6 000 €	GRATUIT
Avoirs ≥ à 6 000 € : 1 % du montant des avoirs bancaires sous conditions	Maxi 850 €
■ Frais d'ouverture de dossier pour les successions ouvertes à compter du 05/10/2026²⁶	
■ Mineurs	GRATUIT
■ Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs < à 10 000 €	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = à 10 000 €	1 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite du montant fixé par la réglementation²⁷

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.**

²⁶ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

²⁷ Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

X - Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution proposée, le Client a la possibilité de faire appel au service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale : Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - Unité Écoute Clients - 12 place de la Résistance - CS20067 - 38041 GRENOBLE cedex 9 ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/ (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet), ou directement à l'adresse e-mail de l'unité Écoute Clients : qualite.clients@ca-sudrhonealpes.fr

L'agence ou le service Qualité clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables et apportera une réponse dans un délai de deux mois calendaires à compter de l'envoi de la réclamation

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- Les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- Les services de paiement.

La réponse sera envoyée au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

GARDONS LE CONTACT 7J/7, 24H/24

SUR INTERNET

- Retrouvez toute notre gamme de produits et services en ligne sur :

www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/professionnel.html
www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/agriculteur.html
www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/association.html

PAR TELEPHONE

- Le centre de services PRO AGRI est à votre écoute :

Ligne dédiée au 04 75 84 90 05*

Le lundi : de 8H30 à 12H30 et de 14H30 à 17H30,
Du mardi au jeudi : de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30,
Le vendredi : de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H.

**coût d'un appel depuis un poste fixe, en France métropolitaine.*

EN AGENCE

Une information ? Un conseil ?

Venez rencontrer un conseiller en agence.

Document informatif à caractère non-publicitaire. 09/26 - Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes - Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance CS 20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble - code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 520-1 et R 520-1 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENOBLE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. N° ADEME : FR234329_01CKED

